



CORONAVIRUS

Bulletin du mardi 28 avril 2020

Compte rendu de la conférence téléphonique avec le Directeur Général du 27 avril



La séance d'aujourd'hui a été principalement consacrée aux sujets RH : affectations des stagiaires et mouvements de mutations pour les catégories A, B et C.

Affectations des stagiaires

S'agissant des inspecteurs, ils rejoindront, pour ceux qui le peuvent compte tenu des conditions de déconfinement, leur département d'affectation le 18 mai. En revanche, le stage pratique probatoire ne débutera qu'au 1^{er} septembre. Les arguments que nous avons développés ont été en effet entendus et l'administration s'est rendue à l'évidence : compte tenu du contexte, l'organisation d'un stage probatoire dans de bonnes conditions relevait d'un défi impossible à tenir.

La CAP de titularisation sera reculée d'autant mais ils seront titularisés rétroactivement à la date initialement prévue, soit au 1^{er} septembre. Pour ce qui concerne les contrôleurs, il n'y a pas de changement au regard des annonces déjà faites.

Mouvements de mutations A, B et C



La date du mouvement sera bien au 1^{er} septembre mais les opérations se dérouleront **dans un délai très contraint**. Ainsi, les projets nationaux d'affectation au département seront connus fin mai ou début juin.

Les directeurs locaux devraient ensuite être en mesure de livrer les mouvements locaux entre fin juin et mi-juillet. Bien évidemment, un certain nombre de paramètres devra être affiné : ainsi, le délai pour la campagne de collecte des vœux des agents ne pourra pas excéder une huitaine de jours pour que l'ensemble des opérations tienne dans le délai imparti.

Les syndicats pourront, dans ce laps de temps, intervenir sur les dossiers des agents qui les saisissent.

N'hésitez pas à prendre l'attache de FO !

Déconfinement et campagne IR

Le DG a indiqué être en mesure de nous donner mercredi prochain un certain nombre de pistes. D'ores et déjà, il nous a donné à entendre que, dans le cadre de la campagne IR, il envisageait un accueil sur rendez-vous dès lors que les conditions de protection des personnels seraient réunies : masques et plexiglas.

Déconfinement

Dans la mesure où l'intervention ce mardi du Premier ministre conditionne largement les mesures de déconfinement à la DGFIP, il a également annoncé qu'il serait progressif sur l'ensemble de nos missions.

Secteur public local



La contribution de l'AMF (Association des Maires de France) a provoqué la colère des comptables de la DGFIP qui se font publiquement prendre à partie sur les délais de paiement des dépenses.

Or, **FO** dispose plutôt d'information en provenance du réseau comptable tendant à démontrer que, si retard il y a, il se situe davantage du côté du mandatement que du paiement. La DG dispose visiblement du même type d'informations et, comme nous, s'interroge.

Pour **FO DGFIP**, les comptables publics n'ont pas à faire les frais de considérations politiques en servant de boucs émissaires. Le Ministre partage, une fois n'est pas coutume, notre manière de voir les choses.



Selon le DG, il a en effet lors d'une visioconférence lundi 27/04 avec les représentants des associations d'élus locaux, déclaré qu'il ne comprenait pas cette attaque dénuée de fondement et que les comptables faisaient un travail remarquable dans ce contexte.

La prochaine audio conférence aura lieu mercredi 29 avril et aura pour objet les mesures de déconfinement.